

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absents excusés : Monsieur PONCELET Xavier

Secrétaire de séance : Monsieur FOURNAISE Michel.

Demande de subvention à la DRAC pour la tranche 2 de la restauration de l'église : Monsieur le Maire explique au conseil que lors de la réunion avec les entreprises du vendredi 6 mai 2022 il a été convenu de démarrer la tranche 2 des travaux dans la foulée de la tranche 1 ce qui évite de démonter et remonter l'échafaudage. Monsieur GISSINGER a contacté Monsieur RIOCREUX de la DRAC pour lui demander si on pouvait déposer la demande de subvention pour la tranche 2. Réponse lui a été faite qu'il fallait faire la demande dès maintenant.

Le montant des travaux pour la tranche 2 est de :

- Travaux	420 212,54 €
- Architecte	32 566,30 €
TOTAL	452 778,84 € H.T

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC pour la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église.

Délibération n° 2022-4-1 : demande de subvention à la DRAC pour restauration de l'église, tranche 2

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration de l'église Notre Dame et Saint Nicaise, tranche 2.

L'ensemble des travaux est évalué à 452 778,84 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée des services de la DRAC et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation pour 2023 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au programme de subvention de la DRAC pour 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire
Guy LECOMTE

